



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2013
à 18 H 00**

- ⇒ **Convocation en date du** : 5 décembre 2013
⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Monsieur François BRAND est désigné secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN – M. SCHNEIDER - Mme LAMBERT - M. GAUL - Mme KADOK - M. LOUIS - M. COLIN – M. RAOULT – M. WILLER - Mme GRAFF - Melle HUSSON – M. MUCKENSTURM - Mme GILAIN - Mme NICOLAU - Mme NEPOTE-CIT - M. BRAND – M. VERPAUX - M. BOUDEVIN - M. BERNARD - Mme FOOS - M. GOSSE – Mme GEORGES (arrivée à 18 h 07) - M. COURRIER - M. MAUJEAN - Mme FRECHIN.

Excusés:

Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
M. THIL	(pouvoir à M. SCHNEIDER)
Mme BESOZZI	(pouvoir à Mme GRAFF)
Mme LERE	(pouvoir à M. VINCHELIN)
Mme GEORGES	(pouvoir à M. BERNARD jusqu'à 18 h 07)

En ouverture de séance, Monsieur le Maire fait procéder à une minute de silence à la mémoire de NELSON MANDELA. NELSON MANDELA qui a incarné le symbole de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, cet « Homme au poing levé », emprisonné durant 27 années Prix Nobel de la Paix en 1993 et Père de la réconciliation dans son pays.

Il est procédé selon la tradition africaine, par applaudissement, à cet hommage.

Jean-Paul VINCHELIN souligne la sortie du nouveau magazine municipal

Approbation du précédent compte-rendu : **Adopté à l'unanimité**

➤ **Délégation au Maire : article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

• **Attribution de marchés :**

M. le Maire informe l'assemblée sur les différents marchés attribués sur le fondement de cette délégation.

Est projetée ensuite une vidéo sur le Concert de Noël et le défilé de Saint Nicolas. Jean-Paul VINCHELIN souligne ce grand moment qui a réuni environ 5 000 spectateurs.

Délibération n° 71/2013

DESIGNATION DU HUITIEME ADJOINT(E) AU MAIRE.

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN fait part de la candidature de Madame Martine GRAFF. Aucun(e) autre candidat(e) ne se déclare.

L'assemblée statue sur un vote à main levée

➤ *Est élue Martine GRAFF.*

Votes :

Pour : 22

*Abstentions : 7 (G. BERNARD – H. FOOS – C. GOSSE – M. GEORGES –
R. COURRIER – P. MAUJEAN – A. FRECHIN)*

Délibération n° 72/2013

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – EXERCICE 2013

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Votes :

Pour : 22

Contre : 4 (G. BERNARD – H. FOOS – C. GOSSE – M. GEORGES)

Abstentions : 3 (R. COURRIER – P. MAUJEAN – A. FRECHIN)

Délibération n° 73/2013

RECONSTRUCTION DE L'ECOLE EMILE ZOLA : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Délibération n° 74/2013

AMELIORATION ET MISE EN CONFORMITE DU CENTRE CULTUREL JEAN L'HOTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Délibération n° 75/2013

ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 76/2013

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES COMMUNALES

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN explicite le détail de ces éléments en non-valeur.

Guy BERNARD pose la question de la perception d'un acompte sur les locations de salles.

M. le Maire donne la parole à Thierry MARCOT qui indique que des arrhes, avec possibilité de retenue, sont exigées de la part des loueurs.

Romain COURRIER pose la question de l'obligation légale de citer les noms des personnes.

Jean-Paul VINCHELIN répond que seul le Conseil Municipal doit être informé des noms qui demeurent confidentiels et ne font pas l'objet d'un affichage. Seule la délibération est affichée.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 77/2013

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteurs : Jean-Paul LOUIS et Sandrine LAMBERT

Concernant la subvention à l'A.L.N.M. Judo, il indique que cette manifestation, d'un grand succès, accueille entre 600 et 700 jeunes à la salle des sports.

Concernant le G.S.N.M., Jean-Paul LOUIS souligne que du matériel, d'une valeur de 10 K€ était stocké dans la buvette. Matériel détruit dans l'incendie criminel. Il précise que par cette délibération, la commune prend en charge à hauteur de 50% la partie non couverte par les assurances.

Concernant Néo Jeunes, Sandrine LAMBERT informe qu'il s'agit d'une dynamique Junior Association qui propose des manifestations aux jeunes de Neuves-Maisons.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 78/2013

ACQUISITION DE PARCELLES – GARAGES SECTEUR DU MAZOT

Rapporteur : Henri GAUL

Henri GAUL précise que cette cession à l'euro symbolique va permettre de goudronner et d'entretenir ces parcelles jouxtant les garages.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 79/2013

**SERVICE ENFANCE : MODIFICATION DES CHARTES DE FONCTIONNEMENT
DES SERVICES DE TRANSPORT DE BUS ET ACCUEIL PERI-EDUCATIF**

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Monsieur le Maire indique que la nouvelle rédaction de ce texte, dénommé « charte » ne fait plus mention de la nécessité de produire un certificat médical.

Il souligne que le règlement avait été visé par 82% des parents en septembre dernier.

Ce document demeure incontournable car formalisant l'accès au service de bus gratuit et péri-éducatif. Service qui représente sur 2013/2014 une enveloppe de 146.000 €

M. le Maire précise que la commune est responsable des enfants de 15 h 45 à 16 h 45.

Un comité de pilotage regroupant parents, enseignants et responsables de l'Education Nationale est en place et travaille, en temps réel à des aménagements du dispositif.

Jean-Paul VINCHELIN indique qu'une réponse individuelle a été faite à la pétition.

Guy BERNARD pose la question de la pérennité des financements publics.

Jean-Paul VINCHELIN répond que ces financements (Etat, CAF) ont été confirmés sur 2014 et 2015.

Il informe avoir rencontré des parents d'élèves et s'est montré à l'écoute du sens donné à leurs revendications.

Guy BERNARD déplore de ne pas avoir pu participer à la rencontre avec Madame la Ministre, Dominique BERTINOTTI.

Jean-Paul VINCHELIN précise à Guy BERNARD que cette rencontre n'était pas un meeting pouvant laisser place à la polémique mais une table ronde entre les acteurs du dispositif des nouveaux rythmes scolaires. Il ajoute : « regardez le sourire des enfants ».

M. le Maire précise, aussi, les chiffres de fréquentation : 82% pour le premier cycle, 81,5% pour le second.

Maryline GEORGES constate que beaucoup de parents n'ont pas d'autre choix que d'inscrire leurs enfants. Elle demande une diminution de la pénalité de 20 €

Jean-Paul VINCHELIN déclare qu'en 12 ans, une seule pénalité a été exercée en direction d'une famille.

François BRAND considère qu'il faut penser, dans ce débat, aux enfants. Il fait remarquer que cette question liée à la parentalité se situe « dans un espace où les parents sont souvent démissionnaires ».

Votes :

Pour : 25

Contre : 4 (G. BERNARD – H. FOOS – C. GOSSE – M. GEORGES)

Délibération n° 80/2013

MAISON DE L'ENFANT : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN souligne que la capacité de la crèche a été augmentée de 10 places.

Philippe MAUJEAN regrette que le document ait été posé sur la table de l'assemblée.

Jean-Paul VINCHELIN répond que cette situation n'est pas inhérente à la commune mais à la CAF qui nous a retransmis tardivement le règlement.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 81/2013

PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 82/2013

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU FOYER RESIDENCE ANDRE CLERBOUT

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN souligne que le CCAS vient de voter, unanimement, cette décision.

Anne FRECHIN considère que le budget du Foyer Logement sera moins transparent.

Votes :

Pour : 22

Contre : 7 (G. BERNARD – H. FOOS – C. GOSSE – M. GEORGES – R. COURRIER – P. MAUJEAN – A. FRECHIN)

Séance levée à 19 h 50

Le secrétaire de séance,

François BRAND

Le Maire

Jean-Paul VINCHELIN